

Les Spiritueux un pilier de l'excellence française contraint par les taxes et la réglementation

Dans un contexte globalement difficile, soumis à une forte taxation et à des réglementations contraignantes, les producteurs de spiritueux français ont réussi en 2014 à maintenir l'excellence de leur activité. Mais sur le long terme, les entreprises risquent de s'affaiblir et la filière en appelle à davantage de dialogue et de concertation avec les pouvoirs publics.

Les spiritueux, un marché d'excellence

En 2014, 352 millions de litres de spiritueux ont été consommés en France.

Les whiskies et les anisés totalisent près de 65% des ventes (respectivement 38,7% et 25,5%).

Une tendance à la premiumisation qui se confirme.

Les Français consomment moins, mais mieux.

En 2014, le marché a enregistré un nouveau recul de 2,4% en volume.

Parallèlement, en 4 ans, la croissance en valeur des gammes « premium » a compensé en totalité la baisse des segments « standard » et « entrée de gamme ». En 2014, les produits « premium » et « supérieur premium » ont représenté 14% des ventes en valeur, contre 7% en volume.

A l'export, les spiritueux restent l'un des principaux piliers de l'excellence française.

Malgré un repli en 2014 (-5,3% en valeur et -1,6% en volume), ils représentent le 3^{ème} poste excédentaire de la balance commerciale (vins et spiritueux) avec 3,3 milliards € et 420 millions de litres pour les spiritueux. **Le développement à l'international est un levier d'évolution majeur pour les spiritueux français.**

Une dynamique française affaiblie par une fiscalité écrasante

En 2014, les recettes fiscales atteignent un sommet historique de 3 milliards €, soit 73% des recettes fiscales des boissons alcoolisées pour seulement 22% des volumes commercialisés en France.

Au 1er janvier 2015, sur la base d'un litre de spiritueux à 40% vol. (whisky, liqueur, pastis, etc.) vendu à 13 €, les taxes représentent 87% du prix de vente consommateur.

Les taxes augmentent, mais ne bénéficient pourtant pas aux actions de prévention.

Responsable, la profession est très engagée dans la promotion d'une consommation mettant l'accent sur la prévention et la modération. Cependant, seule une infime partie des recettes fiscales, moins de 0,2% des 3 milliards € avant TVA, sont alloués à la prévention des comportements à risque, la recherche et l'information sur les abus de l'alcool.

Cette augmentation continue des taxes limite aujourd'hui les investissements des entreprises, mettant en jeu leur compétitivité et leur croissance.

Face à cette situation, les représentants des entreprises de spiritueux en appellent à davantage de dialogue et de concertation avec les pouvoirs publics.

« Inscrits au patrimoine culturel, gastronomique et paysager protégé de la France depuis juillet 2014, les spiritueux constituent une filière d'excellence à la fois économique et culturelle. Evoluant dans un contexte contraignant et soumises à une forte taxation, nos entreprises demeurent très engagées dans la protection de leurs savoir-faire au cœur des territoires mais aussi dans la promotion d'une consommation alliant plaisir et responsabilité. La richesse des 46 catégories qui composent notre secteur, sa contribution élevée à la balance commerciale de la France et sa mobilisation permanente pour une politique de prévention et de modération sont la fierté des petites et grandes entreprises de notre Fédération. », résume **Sylvie Hénon-Badoinot, Présidente de la Fédération Française des Spiritueux.**

Les boissons spiritueuses sont des boissons alcoolisées obtenues par distillation, macération ou infusion de matières premières agricoles. Leur teneur en alcool est de 15 degrés minimum et certaines sont vieilles en fût. Il s'agit de boissons d'origine agricole. On dénombre 46 catégories principales de spiritueux (absinthe, anisé, Armagnac, Calvados, Cognac, eau-de-vie de fruit, genièvre, gentiane, liqueur et crème de fruit, rhum, vodka, whisky...). Chaque année, ce sont au total plus de 2 millions de tonnes de matières premières agricoles (fruits, raisins, cannes à sucre, céréales et plantes) qui sont distillées, macérées ou infusées avant de devenir spiritueux.

La Fédération Française des Spiritueux (FFS)

Créée en 1996, la FFS est un syndicat professionnel composé de producteurs et distributeurs français de boissons spiritueuses. Elle regroupe près de 200 entreprises présentes dans 23 régions (y compris les départements d'outre-mer), de diverses tailles (90% de PME et de groupes à vocation internationale). Le secteur emploie en France 100 000 personnes (emplois directs et indirects).

Chaque année, plus d'un million de visiteurs pratiquent le spiritourisme dans plus d'une centaine de sites de production de spiritueux ouverts au grand public, en métropole et en outre-mer.

Service de presse : VFC Relations Publics

T. 01 47 57 67 77

Contacts : Valérie Langlois - vlanglois@vfcrp.fr

Elodie Lambert – elambert@vfcrp.fr

Carole Prisset - cprisset@vfcrp.fr